

**Séance du 19 décembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice:	33
Présents :	24
Absents :	9
Se déportent et ne participent pas au vote :	1
Procurations :	9
Votants :	30

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-deux par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

**Président** : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

**Présents** : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI

**Absents ayant donné pouvoir** : Virginie SEXTO (pouvoir à Valérie ABADIE-ROQUES), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Sabine MIRAL (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Isabelle COURTIAL (pouvoir à Elisabeth GUIANCE), Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Jean-Luc PAULAT (pouvoir à Didier PIERRE), Cindy BARE (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA), Hakim GACEM (pouvoir à Jean-Louis COSTE)

**Absents excusés** :

**Se déporte et ne participe pas au vote** : Monsieur Christian MAZUC,

**Ne participent pas au vote** : le pouvoir de Madame Sabine MIRAL, et de Monsieur Jean-Luc PAULAT, absents excusés, ne sont pas pris en compte.

**Secrétaire de séance** : Marie-Noëlle TAUZIN

**PACV/141-2022****Rue des Loriots : déclassement du domaine public situé au droit de la parcelle  
AX n° 97 et cession**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particuliers ses articles L1311-12 et L2241-1,*

*Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L141-3,*

*Vu la délibération PACV/87-2021 du Conseil Municipal d'Onet-le-Château prise en date du 30 septembre 2021,*

*Vu la délibération PACV/110-2022 du Conseil Municipal d'Onet-le-Château prise en date du 26 septembre 2022,*

*Vu l'avis du Domaine n° 2022-12176-68909 en date du 14 octobre 2022,*

*Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 12 décembre 2022 (pour : 17 ; contre : 0 ; abstentions : 4).*

ENTENDU que Monsieur Christian MAZUC est sorti de la salle, et ne participe ni aux débats ni au vote. Et que les pouvoirs de Madame Sabine MIRAL, et de Monsieur Jean-Luc PAULAT, absents excusés, ne sont pas pris en compte.

ENTENDU que par délibération en date du 26 septembre 2022, la désaffectation de la partie de domaine public située rue des Loriots, au droit de la parcelle AX n°97, a été constatée.

CONSIDERANT que cet espace, d'une surface estimée à 251 m<sup>2</sup>, doit désormais faire l'objet d'un déclassement du domaine public, pour que sa cession au profit de Rodez Agglomération Habitat puisse intervenir.

ENTENDU que France Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien à 48 €/m<sup>2</sup> soit à un montant arrondi de 12 000 € (avis référencé 2022-12176-68909 du 14/10/2022).

CONSIDERANT qu'il est proposé le déclassement de cette emprise du domaine public communal et son ajout, sans incidence financière, dans la désignation des biens objets de l'échange foncier à intervenir et acté par délibération PACV/87-2021 en date du 30 septembre 2021.

ENTENDU, pour mémoire, la décision prise alors consistait en l'échange sans soulte tel que ci-après rappelé :

- cession par Rodez Agglo Habitat de trois parcelles (BE n°543, 544 et 546) issues du terrain supportant avant démolition les résidences « les Ormes » - boulevard des Capucines et représentant une surface totale de 1 358 m<sup>2</sup>,
- cession en contre échange par la commune de la parcelle cadastrée AX n°475 - boulevard des Mouettes d'une surface de 418 m<sup>2</sup>.

ENTENDU que les conditions prévues dans la délibération suscitées seront reconduites :

- acquittement par chacun des échangistes, à concurrence de moitié chacun, des frais notariés,
- désignation de Maître Bérengère CALMELLY, notaire à Onet-le-Château - 11 place des Artistes, à l'effet de dresser l'acte notarié subséquent.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- décide du déclassement du domaine public communal de l'emprise sus-désignée et son intégration dans le domaine privé communal
- approuve sa cession à titre d'échange, à Rodez Agglo Habitat, selon les conditions présentées,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'échange et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **26 DEC. 2022**

Et de la publication le : **27 DEC. 2022**